

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers
En exercice : 40
Présents : 32
Votants : 36

L'an deux mille seize, le onze février à 19H00,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du
Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la
présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 4 février 2016.

Présents les délégués avec voix délibérative :

Résultat du vote

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Roger CHARVET, Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB,
(Entre-deux-Guiers) ; Jean Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Roger VILLIEN, Alain
LECLERCQ (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Cédric VIAL (Les Echelles); Philippe QUINTIN,
Elisabeth SAUVAGEON, Gilles PERRIER MUZET (Miribel-les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO
(Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD, Gérard D'ALLIN (Saint-Christophe sur
Guiers); François LE GOUIC, Christian LORIDON (Saint-Jean de Couz) ; Pierre Auguste
FEUGIER (Saint Franc) ; Patrick FALCON, Martine MACHON (Saint- Joseph de Rivière) ;
Jean-Louis MONIN, Cédric MOREL, Christiane MOLLARET, Christian ALLEGRET, Nathalie
HENNER (Saint-Laurent du Pont) ; Yves GUERPILLON (Saint-Pierre de Chartreuse); Jacques
RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Louis BOCCHINO , Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre
d'Entremont 73) Jean Paul PETIT, Frédéric CALVAIRE (Saint- Pierre d'Entremont 38) ;
Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz).

Pouvoirs : Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Christiane GONTHIER à Pierre Auguste
FEUGIER, Suzy REY à Jean Paul CLARET, Christiane MOLLARET à Jean Louis MONIN

CONSIDERANT la compétence Enfance Jeunesse de la CC Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT la contractualisation entre la CC Cœur de Chartreuse et la CAF Isère nommée « Contrat Enfance
Jeunesse », pour la période 2014/2017,

CONSIDERANT le projet de mutualisation de la mission Coordination Jeunesse entre le Centre social du Pays du Guiers
et le PAJ,

CONSIDERANT l'objectif de travailler sur le dossier de la Coordination Jeunesse sur l'ensemble du territoire Cœur de
Chartreuse,

Il est proposé de valider la première étape de mutualisation.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

- **VALIDE** cette première étape de mutualisation, comme première phase du projet ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la modification apportée au CEJ 2014/2017.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans
un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 24 février 2016,



Le Président

Denis SEJOURNE